

# Activité 59: Méthodologie pour l'achat d'électroménagers - Bruxelles

## Contexte général du CPAS :

**Région :** Bruxelles

**Moyens humains pour l'énergie :** 5 temps pleins spécialisés pour la cellule énergie + coordinatrice Agenda 21 + collaboration avec une centaine de travailleurs sociaux de secteur (entre autres pour les électroménagers) + collaborations avec l'associatif (concertation CPAS/Service privés, Convivence et Habitat de Santé).

### **Moyens de financement de la prévention :**

- Fonds fédéral Gaz-Electricité, sans montant réservé spécifiquement pour la prévention, mais avec un contrôle trimestriel des montants dépensés.
- Fonds Social de guidance énergétique (régional)

### **Actions préventives principales :**

- Sensibilisation lors des entretiens individuels, sur base de la facture.
- Remboursement d'entretiens de chaudières, ramonages de cheminées, détartrage de boilers (au cas par cas).
- Occasionnellement, intervention dans les frais de contrôle des installations ou visite d'un technicien du CPAS pour les cas de surconsommation manifeste.
- Suivi des consommations de demandeurs qui contestent leurs factures (pendant quelques semaines).
- Exceptionnellement, utilisation de – et familiarisation avec le — checkup énergétique de l'ABEA lors d'enquêtes sociales à domicile.
- Exceptionnellement, remplacement du système de chauffage.
- Projet X (voir une autre fiche) : amélioration du bâti donné en location à un public en situation précaire.

### **Méthodologie de prévention :**

- Le public cible arrive au service énergie pour des difficultés de paiement, des dettes, des situations d'incompréhension. Il y arrive suite aux invitations envoyées dans le cadre de l'ordonnance énergie, spontanément, ou dirigé par d'autres services (CPAS et autres).
- Le plus gros du travail du service énergie s'effectue sur facture.
- Le CPAS ne dispose pas encore de beaucoup d'outils de prévention, mais y travaille activement (fiches techniques, etc.).

### **Actions envisagées :**

- **A court terme : remboursement** d'achat de lampes économiques, multiprises, feuilles d'aluminium, etc... pour des personnes suivies par un des services du CPAS, à raison de 150€/ménage, par tranche de 50€/an.
- Réalisation de fiches explicatives à destination des bénéficiaires d'aides à l'achat pour des électroménagers.
- **A plus long terme**, ambition d'organiser des séances collectives.

# Activité 59: Méthodologie pour l'achat d'électroménagers - Bruxelles

## Description du Projet :

Une aide forfaitaire plafonnée à 500€ est accordée pour l'achat d'électroménagers de classe A par des bénéficiaires du RIS ou d'un revenu équivalent. Cette aide, dont la gestion est laissée à l'ensemble des travailleurs sociaux de secteur, fait généralement suite à des demandes spontanées ou à une proposition de la part du travailleur social. En général, le forfait couvre l'achat de l'appareil (sauf pour les frigos). C'est le demandeur qui recherche l'appareil, et qui présente un devis à son AS pour l'octroi de l'aide. Le service Energie a par ailleurs le projet de faire accompagner ces aides d'une fiche technique adaptée, fournissant dans un langage simple les explications de base relatives à un bon usage des équipements achetés.

## Méthodologie du projet :

- Le travailleur social ou le demandeur (toutes antennes sociales confondues) propose l'achat d'un nouvel électroménager.
- Le demandeur présente un devis.
- Le travailleur social vérifie qu'il s'agit d'un appareil de classe A.
- Sauf règle de bon sens (p.ex. : achat d'un électroménager semblable l'année précédente), l'aide forfaitaire est octroyée
- (bientôt, l'aide sera accompagnée de fiches techniques)

## Caractéristiques du projet :

**Public cible :** Bénéficiaires du RIS ou d'un revenu équivalent.

**Moyen financiers et/ou humains :** fonds fédéral (150.000€/an pour environ 300 achats)

**Type d'action :** Aide à l'investissement.

**Spécificités du projet :** L'aide à l'achat est octroyée selon des règles clairement définies, et externalisée du service Energie.

**Avantages du projet :** Le CPAS a toujours contribué d'une manière ou d'une autre à des achats d'équipements, électroménagers entre autres. Il s'agit donc, à priori, d'une règle de bon sens que d'intégrer les critères énergétiques dans le choix de l'équipement. Par ailleurs, l'adoption de règles simples a permis d'externaliser l'action par rapport au service énergie, et de toucher un nombre maximal de demandeurs.

**Inconvénients/difficultés du projet :** Dans l'état actuel, il n'est pas garanti que l'achat soit mis à profit pour introduire des comportements appropriés pour l'utilisation desdits appareils (ex. typique : « j'achète un nouveau frigo. L'ancien ne fonctionne plus très bien, mais il est encore utilisable... autant le laisser tourner aussi »). Cette difficulté trouvera une solution dans les fiches techniques.

**Reproductibilité du projet :** Le projet est reproductible pour tous, à condition de disposer des fonds suffisants. Les communes importantes disposent généralement de ces moyens via le fonds fédéral.

## Activité 59: Méthodologie pour l'achat d'électroménagers - Bruxelles

**Remarques :** Avec un débit de 35 nouvelles demandes d'aide par semaine, le service énergie ne peut assurer de réel plan de guidance. Par ailleurs, il sera important de veiller à ce que la tâche naissante de prévention énergétique n'alourdissent pas d'avantage les contraintes administratives du travailleur social : actuellement, en moyenne, 8 formulaires accompagnent chaque demande d'aide... le TS n'en souhaite pas un supplémentaire. Enfin, l'institution doit, elle-même, prendre conscience de l'intérêt des tâches préventives et libérer du temps, entre autres pour la formation des TS.

**Conclusion :** Les achats d'électroménagers permettent une amélioration certaine et sensible de l'infrastructure en termes de consommations. Par ailleurs, l'adoption de règles claires a permis de sortir cette tâche du service Energie.